



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 17 Juillet 2013

Participants :

S. NOEL – M. GUFFON-LOOS - C. HENON – C. ROUX- A. ROUX- C. MAISTRE – L. TESSIER

Excusé :

E. PRICOT (pouvoir donné à C.Henon) – Ph. GARCIN (pouvoir donné à M. GUFFON-LOOS) – MP. MARTIN (pouvoir donné à S.Noel)

Secrétaire de séance

M.GUFFON-LOOS

Ouverture de la séance à 19 heures 15.

1) DIA consorts Vuarchex / Irène Reynouard parcelle A244 et A249

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

2) Décision modificative du budget des remontées mécaniques

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des factures relatives au fonctionnement des remontées mécaniques nous sont parvenues après l'élaboration du budget et donc n'ont pu être prises en charge au titre des « restes à réaliser » du budget 2012. Une subvention exceptionnelle du budget principal viendra donc alimenter le budget des remontées mécaniques afin d'honorer les factures. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances de la Commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces délibérations. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie.

3) Décision modificative du budget principale

Dans le cadre de la liquidation du fond de commerce du Restaurant « Le Bon Accueil », le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à se porter acquéreur de la Licence IV, afin de la conserver sur la Commune au cas où un futur repreneur en aurait besoin. Cette licence, vendue aux enchères, a été acquise au tarif de 14 000 €. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget, il est nécessaire d'alimenter la ligne budgétaire qui permettra d'honorer cette facture. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances de la Commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

4) Approbation de la révision des statuts du Sivom

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision des statuts du Sivom, qui fait suite à de nombreuses réunions entre le Sivom et la Communauté de Communes de Cluses. La modification répond aux objectifs suivants :

- Prendre en considération la création de la 2CCAM et de la 2CGM (communauté de Communes des Montagnes du Giffre)
- Permettre l'adhésion de la commune de Mieussy à la compétence assainissement collectif transport et traitement des eaux usées
- Intégrer les conséquences des délibérations du conseil communautaire de la 2CCAM en date du 23 mai visant à reprendre l'exercice de plusieurs compétences en direct à compter du 1^{er} janvier 2014 à savoir : déchetterie, tri sélectif, assainissement non collectif, contrat de rivière Arve
- Redéfinir le contenu les modalités de financement et d'exercice de la compétence « assainissement collectif » afin notamment de permettre au syndicat de poursuivre les études et travaux relatifs à la construction du nouveau collecteur intercommunal Giffre

- Préciser les modalités de représentativité de la 2CCAM au sein du comité syndical s'agissant de la compétence assainissement collectif suite à la délibération du conseil communautaire en date du 23 mai qui a décidé le raccordement des eaux usées des communes de Magland et St Sigismond à la STEP de Marignier

Le Conseil Municipal approuve cette révision à l'unanimité.

5) Approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges)

Cette commission intercommunale s'est réunie le 6 juin dernier et a finalisé les montants des charges transférés par les communes à la communauté de communes. Selon les prévisions, pour notre commune, cela se traduira par un reversement d'une attribution de compensation par la Communauté de Communes à notre commune de 11 193 € en 2014 pour atteindre 16 278 € en 2019. Approbation à l'unanimité.

6) Mise en œuvre d'actions visant à économiser l'énergie électrique

Face à l'augmentation actuelle et à venir des prix de l'électricité, le Conseil Municipal a engagé depuis plusieurs mois une réflexion visant à permettre des économies sur notre éclairage public. A cette fin, la Commission Voirie a travaillé sur différents scénarii de mesures :

- Coupure totale ou partielle de l'éclairage pendant la nuit,
- Mise en place de détecteur de présence et/ou intensificateur éclairage en fonction de présence,
- Modernisation des candélabres les plus anciens et les plus énergivores
- Suppression de points lumineux dans certaines zones très éclairées

Afin de prendre la meilleure décision, il convient maintenant d'étayer le dossier à l'aide de données chiffrées (coût de mise en place des différentes options) et de se faire assister dans la mise en œuvre de ces dispositifs. D'emblée, le Conseil Municipal se prononce en majorité contre une coupure d'éclairage pendant la nuit pour des raisons de sécurité.

7) Proposition d'adhésion au programme EPURE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE)

Suite à la lecture du dispositif proposé par le SYANE, le Conseil Municipal considère qu'il n'a pas suffisamment de données chiffrées pour pouvoir se prononcer. Cette décision est donc ajournée au prochain Conseil Municipal.

8) Questions diverses

Bâtiments publics :

- L'étude d'aménagement d'appartements au dessus de la Mairie est soumise au Conseil Municipal. La création d'un appartement Type T2 et de deux appartements Type T1 est validée. Le marché de travaux va être lancé dès la rentrée.
- Le projet de construction de logements locatifs par la société SEMCODA est actuellement bloqué, faute de solution d'assainissement collectif. Cette tranche de travaux étant prévue dans un délai trop éloigné, Madame le Maire a contacté Monsieur LEVY, Directeur de la SEMCODA, afin de lui proposer une étude visant à chiffrer un raccordement direct du lotissement au futur réseau de la Frasse (prévu dans la première tranche de travaux). La société SEMCODA a accepté cette proposition et supportera seule le coût de cette étude.

Personnel :

- Durant les congés d'été de Pierre Marchand, la Commune recherche des bénévoles pour assurer l'arrosage des fleurs de la mi-août à début septembre.
- Le remplacement d'Anne-Gaëlle Baudoin, guide du patrimoine, sera effectif à compter du 15 Septembre. Embauche d'une personne à mi-temps sous la responsabilité de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes.

Urbanisme :

- Madame le Maire est entrée en contact avec le CAUE afin d'obtenir une assistance dans la procédure de mise en compatibilité du POS avec déclaration de projet.

Ski :

- Une dérogation de 1 an pour la mise en conformité du hauban du petit Teleski a été demandée
- Devis attendu de la part de Prinoth pour la remise en état des fraises de la dameuse
- Le sommet du téléski du Grand Tour doit être équipé d'une tranchée pour détection poulie : une intervention d'Aurélien DUBOURGEAL à cette fin a été planifiée.

Bois :

- Parcelle 30 vendue. Bilan de l'année : les 3 coupes ont été vendues et ont fait l'objet d'une plus-value de 4 000 € par rapport aux estimations initiales.
- Mise en vente de bois aux particuliers sur le Chemin de Jourdan le 26/07/2013
- Les travaux de dépressage ont été entrepris par l'entreprise Mogenet.
- Des travaux réalisés aux Eculées ont été réalisés par l'entreprise BCTP. Les travaux ont consisté en la pose de 12 renvois d'eau, la création de renvois d'eau naturel et le remblais de certaines zones. Ce chantier a été soumis pour devis à tous les professionnels de la commune concernés par ce secteur d'activité.
- Un devis a été demandé à l'entreprise MOGENET pour l'abatage des tilleuls situés à la Fley, dont 3 sur 5 seraient à abattre car malades et 2 à élaguer ; une replantation de ces tilleuls pourrait être envisagée avec la participation des enfants de l'école. C.Henon suggère qu'un tilleul soit conservé pour mémoire.
- Vormy : pose de bâches d'eau terminée, capacité de 1500 à 3000 Litres. Commande de bassins en remplacement des existants aux Chalets de Vormy ainsi que de tables. Une journée corvée sera organisée en septembre dans l'objectif de changer les bassins et de faire quelques travaux de réfection sur le Site. Il est rappelé que les feux sont interdits autour du Chalet de « Totor ».

Fin de la séance à 21 H 30.